Frais prelevements de ma banque, légalité ou non?

Par Visiteur

Bjrs ma banque m'as soutirer des frais de prelevement es ce légal?

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Qu'entendez vous par frais de prélèvements?

Cordialement

Par Visiteur

Re-bonjour
frais de prelevement:prossessuce d'acouplement ou soustraction veinal sur soustraction plus ou moins autorisé à la restructuration de mon compte.je m'explique je prends 18e50 d'essence en station par paiement de carte mais etans donné qu'il ne m'avait prévenu d'une soustraction équivalent à quelque millier d'euro la banque me reprend 20euro sur celui-si pour faire l'egal à zero. comment s'appel cette usure de pouvoir ? ?frais de prelevement

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je ne comprends pas du tout votre question.
Est ce que la banque vous a prélevé des frais car vous étiez à découvert?

Cordialement

Par Visiteur

Oui c'est celà qu'ils appelles frais de prelevement j'ai dejà fait par ecrit, une lettre recommandée à un mediateur .
cdt

Par Visiteur

Monsieur,

Ces frais sont tout à fait légaux.
Dés que votre compte n'est plus créditeur mais que vous continuez à émettre des paiement, la banque prélève une somme correspondant à des frais du à votre découvert.
Le montant de ces frais est précisé dans le contrat que vous avez signé à l'ouverture de votre compte.

Cordialement

Par Visiteur

Mais j'espere qu'il y a un recour puisque je ne reconnais pas avoir cette connaisance

---
Par Visiteur

Monsieur,

Avez vous un double du contrat que vous avez signé avec votre banque?
Était ce la première fois que vous aviez un compte bancaire?

Cordialement

Par Visiteur

J'ai lusieur sorte de contrat je vais essayer de trouver la notification que vous m'avais cité.j'ai put me rendre compte qu'il m'avait menti sur l'existence des assurance établie et inclus dans mon pret.je vais onc faire etude de tous celà. merçi
cdt